



PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout propriétaire public et privé s'engageant dans un projet de construction neuve, architectes, promoteurs et constructeurs



MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'ACTION

Tours Métropole Val de Loire compétente pour l'élaboration du PLUm et la réalisation du réseau cyclable (structurant et secondaire), les communes de la Métropole compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme et accompagner les porteurs de projet



PARTENAIRES

Collectif cycliste

ACTION 7

INSTAURER, DANS LA CONSTRUCTION NEUVE ET DANS LA RÉNOVATION LOURDE, DES RÈGLES FAVORABLES À L'USAGE MASSIF DU VÉLO PAR LES HABITANTS, LES USAGERS ET LES VISITEURS DU TERRITOIRE

PROJET ARRÊTÉ EN
CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser l'usage du vélo par la mise en place de facilités de stationnements sécurisés dans les constructions neuves : immeubles d'habitation, bureaux, locaux d'activités, équipements publics
- Développer l'offre de recharge électrique dédiée aux vélos dans les constructions neuves

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Rédiger des règles quantitatives et qualitatives tendant à l'atteinte des objectifs opérationnels
- Créer des emplacements réservés pour la réalisation du réseau cyclable structurant métropolitain (cf. schéma directeur cyclable métropolitain)



CALENDRIER

- 2024-2026 : élaboration du PLUm
- 2026 : approbation du PLUm
- 2026-2030 : mise en application du PLUm



BUDGET



RÉDUIRE D'AU MOINS 30 %
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE
DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.



ACTION 7

INSTAURER, DANS LA CONSTRUCTION NEUVE ET DANS LA RÉNOVATION LOURDE, DES RÈGLES FAVORABLES À L'USAGE MASSIF DU VÉLO PAR LES HABITANTS, LES USAGERS ET LES VISITEURS DU TERRITOIRE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ✓ Réduire la mobilité carbonée et développer les mobilités décarbonées
- Rendre les bâtiments résidentiels et leurs équipements moins énergivores
- Rendre les bâtiments tertiaires et leurs équipements moins énergivores
- Accompagner l'industrie vers une réduction de sa consommation d'énergie
- Accompagner les autres secteurs vers une réduction de leur consommation d'énergie



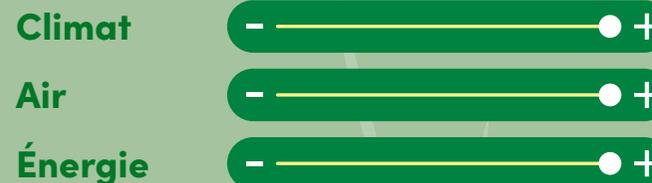
Transversalité de l'action avec les autres axes du PCAET



Rang de priorité relative

Très urgent

Impact Climat • Air • Énergie sur le territoire



INDICATEURS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Suivi : nombre de m² dédiés au stationnement vélo dans les constructions neuves
- Évaluation : bilan annuel de la politique locale de l'urbanisme et évaluation tous les 6 ans

RÉDUIRE D'AU MOINS 30 % LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ENTRE 2012 ET 2030

AXE 1.1.